



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2010.1353**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-12351- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ASSISTANCE ET GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DE L'ANRU**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Yannick DECARA, M. Jacques GARCON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



11.02

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/12/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU

**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Sophie JOISSAINS

**Politique Publique** : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

**OBJET** : ASSISTANCE ET GESTION URBAINE DE PROXIMITE DANS LE CADRE DE  
L'ANRU - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2010/776 en date du 16 juillet 2010, le Conseil Municipal a approuvé la convention locale ANRU concernant les quartiers de Corsy et Beisson.

Fort de votre soutien et avec nos partenaires (Etat, ANRU, Conseil Régional, Conseil Général, Communauté du Pays d'Aix, Caisse des Dépôts et Consignations, les trois bailleurs sociaux et la Caisse d'Allocations Familiales), nous avons signé le 15 octobre dernier cette convention multidimensionnelle (urbaine, sociale, économique) qui améliorera le cadre et la qualité de vie des habitants de ces deux quartiers anciens et trop longtemps enclavés.

Cette signature, attendue de longue date, marque en effet le démarrage de ce vaste programme qui prévoit sur la période 2010-2014 une multiplicité d'opérations dont le coût est estimé à plus de 70 millions d'euros.

Les opérations projetées qui relèvent de maîtrises d'ouvrages multiples (*Sacogiva, Pays d'Aix Habitat, 13 Habitat et Ville*) sont principalement la réhabilitation des tous les logements, la construction de logements neufs sur site et hors site, la démolition de logements obsolètes ou impropres à l'habitation, la construction de nombreux équipements publics tels que la bibliothèque de Beisson, les deux plateaux sportifs, la maison des familles sans oublier la construction de surfaces commerciales, artisanales et médicales ainsi que toute un programme d'aménagements extérieurs qui valoriseront l'espace public (*entrées de quartier, aires de jeux, requalification des places, réfection des voiries...*). Opérations urbaines auxquelles sont associées la population qui bénéficiera pendant toute la durée du projet d'un accompagnement individuel renforcé, dispensé par l'équipe de maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale URBANIS désignée par délibération en date du 04 octobre 2010 (*DCM 2010/1005*).

Dans un souci d'efficacité, et eu égard à la complexité du projet liée en particulier à la multiplicité des maitres d'ouvrages, à l'importance, la diversité mais aussi et surtout l'interdépendance des opérations projetées, les partenaires signataires ont décidé de confier à un prestataire externe, expérimenté et indépendant du partenariat local, une mission d'Ordonnancement, de Pilotage et de Coordination Urbaine (O.P.C.U.).

La mise en oeuvre d'un projet aussi complexe suppose un pilotage opérationnel fort s'appuyant sur des outils et méthodes adaptés. Il est incontournable, voire obligatoire, que parallèlement au management financier, à la gestion et à la qualité du projet, soit mis en place un dispositif de gestion temporelle des interfaces, d'anticipation et de suivi dans le temps ; cet outil étant essentiel pour respecter nos délais, maîtriser les risques mais aussi les coûts.

Coordonner et optimiser le rôle de chacune des maitrises d'ouvrages, planifier les différentes phases du projet, définir l'enchaînement optimal des tâches, respecter les délais, anticiper les risques, maîtriser les coûts, tels seront les principaux objectifs assignés au prestataire retenu.

Les missions et tâches principales qui seront confiées à l'OPC urbain seront principalement de :

- Réaliser toutes analyses, expertises, études permettant de compléter et structurer le projet global et ainsi favoriser la conduite et le pilotage général de l'opération urbaine.
- Recenser chacune des opérations (maitrise d'ouvrage, caractéristiques techniques et financières) et élaborer les fiches spécifiques par opération.
- Repérer les contraintes et les interfaces en constituant un planning opérationnel décliné par programme, par opération et par quartier.
- Identifier les risques et les points de suivis particuliers en élaborant un dispositif d'alerte permettant de suivre et d'anticiper les séquences ou évènements porteurs de risques et ainsi respecter les délais et coûts en proposant des solutions permettant de débloquer les situations.
- Planifier les travaux et les chantiers, de suivre le bon déroulement des opérations et l'enchaînement des tâches en se dotant d'un système de reporting.
- Mettre en place un dispositif de gestion financière comportant des outils de suivi et de gestion des engagements et des paiements.

D'autres missions complémentaires pourront lui être confiées telle que la mise en place d'un extranet collaboratif visant à améliorer la communication et la coopération entre les partenaires.

L'O.P.C.U. rendra compte régulièrement du déroulement de sa mission et s'inscrira dans les calendriers de réunions des comités techniques et de pilotage, il devra également travailler en collaboration très étroite avec la coordination interne de chaque maitre d'ouvrage ; ce point étant une des clés de la réussite de ce projet.

Les titulaires du marché devront, par ailleurs, constituer une équipe pluridisciplinaire disposant d'expériences et de compétences en matière de pilotage, d'animation et de coordination de projets urbains et de moyens d'expertise et d'ingénierie dans les domaines techniques, juridiques, économiques et financiers.

Cette mission d'une durée de quatre ans (2011/2014) sera co-financée par le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Ville.

En conséquence et compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à procéder au lancement de l'appel d'offres ouvert d'O.P.C. urbain.

**2010.1353 - ASSISTANCE ET GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ DANS LE CADRE DE L'ANRU**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 53</b>
<b>Présents</b>	<b>: 38</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 53</b>
<b>Pour</b>	<b>: 53</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**